

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

## Délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Votants : 10

Date de Convocation du Conseil Municipal :

23 janvier 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt neuf janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Jean-Louis BERGERARD, Véronique BOUCHARD, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU et Florence RIUS.

Excusés : Nathalie DENIS et Philippe ROUX.

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES, Vincent LABOURIER et Chani PETIT.

### **2024-05 Délibération relative à une demande de subvention pour le projet de mise en place de la vidéoprotection**

**Rapporteur : Diogène BATALLA**

La commune a mandaté le bureau d'études « LB conseils » en janvier 2023 pour réaliser une étude de mise en place de la vidéoprotection, incluant une étude de cadrage, une étude d'implantation des bâtiments et des zones à équiper en capteurs, une étude technico-financière et le montage du dossier administratif.

Pour rappel, le projet envisagé prévoit la mise en place de caméras sur l'espace François Baraduc, le centre bourg, le parc du Chêne, le centre technique municipal, le parking communautaire de la gare de Fleurieux-sur-l'Arbresle et certains axes routiers de la commune.

Le montant des travaux est estimé à 225 000 € HT.

Le montant de la subvention pouvant être attribuée par la Région Rhône-Alpes est de 50%, plafonné à 50 000 €.

Il est donc proposé de prioriser les travaux pour un montant de 100 000 € HT sur les espaces publics suivants : l'espace François Baraduc, le centre bourg et le parc du Chêne.

Une subvention a été déposée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'une aide à la sécurisation des espaces publics.

La Dotation de d'Équipement des Territoires Ruraux finance de 25% à 40% les projets de vidéoprotection dans son axe « sécurité et accessibilité » dont le montant est compris entre 30 000 et 475 000 € HT.

Le projet de financement du déploiement de la vidéoprotection est donc modifié comme suit :

REGION 50 % Montant demandé :	50 000,00 €
DETR 30 % Montant demandé	30 000,00 €
Ce qui laisse un reste à charge pour la commune de :	
Autofinancement de la commune :	20 000,00 €
Plus la TVA :	20 000,00 €
Montant total à la charge de la commune :	40 000,00 €

Le planning opérationnel pour la première phase pourrait être le suivant :

dépôt des dossiers de subvention :	4 <sup>e</sup> trimestre 2023 / 1 <sup>er</sup> trimestre 2024
consultation des entreprises :	2 <sup>e</sup> trimestre 2024
travaux :	3 <sup>e</sup> trimestre 2024

Il est prévu un échange avec la commission sécurité et des réunions publiques pour associer les Fleurinois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (Baptiste GAUDELUS est contre) :**

- **D'APPROUVER** la réalisation de cette opération telle que présentée ;
- **DE VALIDER** le plan de financement proposé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

Le Maire  
Diogène BATALLA

Le secrétaire de séance  
Aymeric GIRARDON



A blue ink signature of Aymeric Girardon, the secretary of the meeting, consisting of several fluid, overlapping loops.